L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

LUNDI (MATIN,) 16 JANVIER 1832.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 16 janvier.

Hier, la foule s'était portée à l'ancien couvent des Ursulines, pour voir l'ascension de M. Théodore, annoncée depuis long-temps et qui devait définitivement avoir lieu ce jour-là, à une heure de l'après midi. Dès onze heures, tous les préparatifs étaient faits, un courrier fut lancé, qui prit la direction de l'ouest-sud-ouest ; à midi le ballon s'enflait majestueusement, et tout annonçait que l'aéronaute allait commencer bientôt son voyage aérien. Mais à une heure, le ballon était toujours dans le même état ; le public commençait à montrer quelque impatience ; un événement imprévu vint l'augmenter, les gradins placés à l'extrémité nord de la cour du couvent, et que le public occupait, s'écroulèrent tout-à-coup ; plusieurs personnes ont été assez grièvement blessées, entr'autres M. Saint-Aubin du théâtre d'Orléans. Heureusement toutes les dames s'étaient placées sur les gradins appuyés le long de la maison, et après le premier moment de frayeur occasionné par cet accident, elles ont pu se convaincre qu'elles n'avaient rien à craindre; et tout est rentré dans l'ordre.

Mais deux autres courriers avaient été lancés; l'aéronaute était assuré de la direction des vents dans les régions supérieures ; et cependant il ne partait pas, et son ballon était toujours au même point. L'impatience arrivait à son comble et se manifestait par des trépignemens et des paroles plus ou moins empreintes de modération ; les uns accusaient l'imperturbabilité de M. Théodore, qui semblait se tourmenter peu de ce retard ; d'autres allaient jusqu'à dire que l'aéronaute redoutait d'entreprendre cette ascension, ce qui n'est pas probable après les expériences qu'il a déjà faites à la Havane ; d'autres enfin (et nous sommes d'opinion que ceux-ci avaient raison) soupçonnaient que les moyens employés pour produire le gaz étaient insuffisants, et qu'on ne parviendrait jamais à remplir ainsi un sphérique de 36 pieds de longueur.

Quoiqu'il en soit il était quatre heures, que le public était encore dans l'expectative; poussées à bout, une foule de gens avaient jugé à propos de se retirer, pensant que l'ascension n'aurait pas lieu. Cependant les cordes qui retenaient le ballon avaient été réunies autour de la corbeille dans laquelle devait se placer l'aëronaute, et celui-ci, en uniforme de canonnier, se disposait enfin à partir. Il est à sa place : les applaudissemens commencent ; le ballon s'élève de quelques pieds, mais hélas ! à peine à moitié rempli de gaz, il retombe sur la terre. Trois fois l'expérience est tentée, et trois fois inutilement.

L'impatience des mécontents, qui avait été contenue jusque là par un reste d'espoir, se répandit en invectives ; "il partira, au péril de sa vie", disaient les uns ; "vous voyez bien qu'il n'a pu produire assez de gaz, et qu'il ne peut s'enlever," disaient quelques autres plus raisonnables. De la discussion on en est bientôt venu à une dispute, et d'une dispute à un combat ; les dames, dont la frayeur s'était emparée, se sont enfuies ; ceux qui voulaient à toute force, gaz ou non, voir partir l'aëronaute, criaient à qui mieux mieux ; les autres se sont jetés sur le ballon pour le sauver du naufrage ; de là un combat acharné ; les poignards ont brillé, et il y a eu du sang de répandu. Jusqu'à l'entrée de la nuit, cette cour a été le théâtre d'un tumulte horrible ; des gendarmes qui cherchaient à rétablir l'ordre ont été désarmés ; le capitaine de la garde faisait d'inutiles efforts; on criait, on brisait, on sebattait ; c'était une bagarre épouvantable.

On dit que M. Théodore a été maltraité par un matelot, et qu'il n'est parvenu à s'évader que sous la protection de quelques uns des jeunes créoles qui défendaient sa cause avec une bravoure sans exemple. Enfin, après des efforts inouis, la garde aidée d'une foule de jeunes-gens de la ville, est parvenue à faire vider la place, et l'on a porté à la mairie les débris du ballon et des appareils qui devaient servir à le lancer. Ainsi s'est passée cette journée, sur laquelle on comptait pour s'amuser.

Le bateau à vapeur *New-York* a sombré à Riddles Point, après avoir frappé contre un chicot ; le bateau et la cargaison sont entièrement perdus.

Le bateau-à-vapeur *Oregon*, parti de la Trinité pour ce port, s'est également perdu à Piomb Point. L'équipage et les passagers sont arrivés par le Watchman.

Les journaux de New York, jusqu'au 31 décembre, de Charleston jusqu'au 6 janvier, et des autres villes du nord et de l'est de la date correspondante, nous sont parvenus par le courrier de samedi ; les premiers contiennent des nouvelles du Hâvre du 9, reçues par le navire le *Rhone* ; les dates de Paris, par cette voie, du 8 étaient déjà parvenues ici directement par l'*Ajax*, de Marseille. Dans les extraits fournis par les feuilles de N. York, la seule chose que nous remarquions, c'est qu'une circulaire diplomatique a été adressée par *une grande puissance du nord* à ses agents accrédités dans les petits états de l'Allemagne ; l'objet de cette communication est de faire sentir la nécessité de s'opposer à cet esprit révolutionnaire et anti-monarchique qui s'est fait remarquer en Allemagne depuis la révolution de juillet ; et de faire cesser cette fermentation intestine, dont l'explosion menace de troubler l'ordre légal et de détruire la tranquillité. Pour parvenir à ce but, la grande puissance promet aux petits souverains aide et protection ; elle ne désire pas d'intervenir dans les affaires particulières d'aucun état, mais elle ne pourrait voir avec indifférence les progrès futurs de cet esprit de désorganisation, si les gouvernemens au lieu d'y résister cherchaient à temporiser.

Sur une proposition du général Lamarque, la chambre des députés français s'était occupée de la question de mobiliser une partie des gardes nationales ; mais le parti du ministère l'a encore emporté dans cette circonstance, et la France se pourra disposer, contre l'ennemi du dehors, que de son armée de ligne. Dans l'une des séances consacrées à cette discussion, M. Lamarque a répondu en ces termes au ministre Périer :—

"Je le demande et j'en appelle à vos consciences, dans ce siècle si fécond en événemens imprévus, qui à six mois devant soi ? qui oserait garantir six mois de paix ? Et faut-il six mois pour arriver des bord du Tagliamento, des bords de la Vistule aux rives du Rhône, aux rives de la Seine ? Jadis on connaissait long-temps d'avance les projets de l'ennemi : il formait des magasins, il établissait des hôpitaux, donnait plus d'activité à ses ateliers d'armes et par mille indices avertissait de ses projets la puissance menacée. Aujourd'hui tout est prêt, l'administration qui crée, en courant, des ressources instantanées, l'armée tenue sur un pied formidable, les munitions réunies d'avance, permettent d'improviser la guerre. Le canon est chargé et le coup peut partir en même tems que le manifeste, et quelquefois le devancer ?

"Mais, vont peut-être nous dire les orateurs du gouvernement, vous dérangez nos combinaisons; nous cherchons à rassurer les puissances, et vous allez les alarmer.

"En s'obstinant à fermer les yeux sur les dangers qui peuvent nous menacer, les ministres ne les conjureront pas. Si les puissances veulent respecter notre indépendance, elles ne s'alarmeront pas de mesures purement défensives ; elles savent bien que ce n'est pas notre garde nationale mobile qui franchira la frontière et menacera leurs capitales. En l'organisant, en la formant en bataillons, nous ne faisons d'ailleurs que les imiter, que marcher sur leurs traces.

"L'Espagne, qui dans ce moment fait à la hâte de nouvelles levées, n'a-t-elle pas ses réserves de près de 100,000 hommes de milices organisées, et de plus ses quintes, ses somatens toujours prêts à courir aux armes ?

"L'Autriche ne trouve-t-elle pas dans son organisation militaire le moyen de doubler en quelques jours son armée de ligne ? N'a-t elle pas sa réserve de landwehr ? Ses milices ne sont-elles pas toujours formées et exercées dans les montagnes du Tyrol ? La Transylvanie, la Croatie, la Dalmatie, la Hongrie même, ne sont-elles pas des camps où la population, armée, enrégimentée, exercée au tir, aux manœuvres, n'attend que le signal de la guerre, et semble l'invoquer ?

"De Memel, nos frontières, des bords du Niemen à ceux de la Moselle, la Prusse n'est-elle pas une immense caserne où tout est préparé pour l'attaque et pour la défense ? N'est-pas, grâce à son organisation, que, dans ce moment, avec une dépense de 85 millions dont 7 millions sont employés aux fortifications, elle peut mettre sous les armes plus cinq cent mille combattans?

"La confédération germanique, à qui nous avons laissé passer le Rhin, et la Meuse, cette confédération qui occupe Mayence, Luxembourg et Landau, qui nous touche, qui nous presse, n'a-t-elle pas aussi une organisation pour la paix et pour la guerre ? n'a-t-elle pas pris la base que je vous propose, du *centième de la population*, et n'y trouve-t-elle pas le moyen de former dix corps d'armée qui présentent un effectif de trois cent un mille six cent trente sept combattans ?

"Dois-je mettre en ligne de compte les 80,000 Piémontais et les 70,000 Hollandais qui, dans ce moment, sont sur le pied de guerre, et qui pourraient former les avant-gardes des armées autrichiennes ?

"Et c'est en présence d'une organisation aussi redoutable et de forces aussi menaçantes, que nos imprévoyans ministres se sont bornés à augmenter le nombre de nos soldats, sans songer à organiser une réserve, sans appeler la nation à sa propre défense ! Sans doute notre jeune armée est pleine de courage, d'ardeur et de patriotisme; sans doute elle conservera l'héritage de gloire qu'on lui a transmis ! mais devons-nous abandonner nos destinées aux hasards d'une bataille? "Le ciel ne repose pas avec plus de sécurité sur les épaules d'Atlas que la Prusse sur son armée," avait dit Frédéric-le-Grand ; et la journée d'Iéna fit plier les épaules de l'Atlas et renversa la monarchie prussienne. Elle a profité de la leçon ; profitons-en aussi, et créons-nous des réserves ; car ce sont les réserves qui gagnent les batailles et sauvent les empires !"

—Des papiers de la Jamaïque jusqu'au 30 novembre ont été reçus à New-York ; il y est dit que le 27 du même mois, on a éprouvé à Kingston une assez forte secousse de tremblement de terre, qui a duré près d'une minute.— Un duel a eu lieu entre MM. Barry et Aug. Beaumont, tous deux membre de la législature coloniale, et le dernier éditeur du *Jamaica Courant*. M. Beaumont a reçu deux fois le feu de son adversaire sans riposter ; le combat s'est terminé là. Cette dispute est survenue à propos d'une discussion parlementaire dans laquelle M. Barry demandait l'abolition de l'usage du fouet pour les esclaves.—On a reçu à Kingston des journaux de Bogota (Colombie) du 6 novembre ; le *Jamaica Courant* dit que le cacique d'une des tribus indiennes qui habitent la province de Mosquito, redoutant pour ses domaines l'invasion de l'esprit d'anarchie auquel la Nouvelle Grenade est en proie, a annoncé au vice président qu'il allait prendre telles mesures qu'il jugerait convenables pour se préserver de la contagion.

—L'*American* de Baltimore annonce qu'il a reçu des dates de Rio Janeiro du 14 novembre, par l'arrivée du brick *Mentor*, capitaine WILEY, à Annapolis. Les affaires politiques de ce pays ne présentent rien d'important. Il y a eu, le 7 octobre, une insurrection dans la petite île fortifiée de Cobros, près de Rio Janeiro. A la première alarme, les citoyens se joignirent aux troupes pour soutenir le gouvernement et formèrent en peu d'heures un corps de 7,000 hommes ; le lendemain, après une légère escarmouche, dans laquelle plusieurs des insurgés furent tués, l'insurrection était étouffée. Le jeune Empereur courut risque de la vie ; un des rebelles lui tira un coup de fusil et ne le manqua que de peu de chose. Il y a lieu de croire que le gouvernement est ferme et le mauvais succès de cette tentative l'a encore affermi.

—Par le navire *Italy*, cap. PUTNAM arrivé à New-York, on a reçu des nouvelles de Canton (Chine) du 2 août, c'est-à-dire de six ou sept semaines plus récentes que les précédentes. Il paraît que les discussions entre le comptoir anglais et le gouvernement impérial sont aussi animées que jamais; néanmoins les relations commerciales ne sont pas encore totalement interrompues.

Voici ce que dit un journal de Canton, du 15 juillet :

"Nous insérons dans notre numéro de ce jour la traduction d'une remontrance écrite en chinois, adressée au gouverneur, au Foo-yuen et au Hoppo, relativement aux derniers événemens, et conformément à l'intention exprimée dans les résolutions du 30 mai, publiées dans notre journal du 6 du mois dernier. Le gouverneur étant parti de Pekin, cette adresse n'a pu lui être présentée, mais on a reçu une réponse des deux autres dignitaires, nous apprenons qu'il y règne un grand esprit de violence, et conséquemment, qu'elle n'offre aucune satisfaction sur les points qui ont motivé la plainte.

"Le gouverneur, avant son départ, a ordonné aux marchands Hongs de renvoyer sans les ouvrir les remontrances du *Select Committee* aux membres du gouvernement de Canton, ainsi que les clés du comptoir, qui jusqu'au retour de son excellence du Hainan étaient restées en la possession des marchands Hongs.

"Tout commentaire est inutile sur des procédés aussi offensants."

Cette fermeté du gouvernement du Céleste Empire, pourrait bien avoir pour résultat l'entière expulsion des négocians anglais qui résident à Canton.

—La *Gazette* de N. Y., donne des nouvelles de Buenos-Ayres du 18 octobre, extraites du *British Packet* de cette ville. Il n'y avait à cette date aucune nouvelle importante. Les Indiens du Chili, encouragés par l'impunité, commettent des déprédations de toute espèce sur les frontières. Le gouvernement a pris des mesures efficaces pour arrêter le cours de leurs rapines. Il se publie à Buénos-Ayres six journaux, dont trois paraissent tous les jours, un trois fois, un autre deux fois et le dernier une fois par semaine. Deux autres sont sur le point de paraître : le prix de l'abonnement au journal qui se publie trois fois par semaine est de 4 piastres par mois. Des prières publiques ont été faites pour faire cesser la sécheresse.

M. Henry Stephen Fox, nouveau ministre d'Angleterre près les Provinces-Unies de Rio de la Plata, et M. Gore, son secrétaire, sont arrivés à Buénos-Ayres le 10 octobre, sur le *Volage*. M. Parish, le chargé d'affaires, ne devait pas encore quitter la ville.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 7 novembre.

La frégate la *Syrène* doit appareiller incessamment de Brest pour la Martinique, où elle déposera un consul pour le Mexique. Cette frégate est destinée à la station du Port-au-Prince, et elle porte, dit-on, des dépêches d'un haut intérêt et qui doivent amener un arrangement prompt et définitif entre la France et Haïti. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons cesser de trouver au moins étonnant ce silence obstiné du ministère à l'égard de ce pays, et dont le commerce français a tant à souffrir depuis quelque tems. Il paraît aussi que toute la colère de M. Sébastiani contre M. Mollien se borne à le laisser jouir tranquillement de ses appointemens à Paris, malgré les pertes occasionnées au commerce par la conduite de ce consul que le ministre lui-même a, dit-on, énergiquement blâmé.

(Journal du Commerce.)

Le projet de loi suivant a été soumis à la chambre des députés :

Art. 1er. L'ex-roi Charles X, ses descendans, les épouses et époux de ses descendans, sont bannis à perpétuité du territoire français.

Art. 2. Les ascendans et descendans de Napoléon Bonaparte, ses oncles et ses tantes, ses neveux et nièces ; ses frères, leurs femmes et leurs descendans ; ses sœurs, leurs maris et descendans sont également bannis à perpétuité du territoire français.

Art. 3. Les personnes désignées par les deux articles précédens ne pourront jouir en France d'aucun droit civil, elles ne pourront posséder aucun bien, titre, rente ou pension ; elles ne pourront en acquérir à titre gratuit ou onéreux.

Art. 4. Les mêmes personnes sont tenues de vendre d'une manière définitive tous les biens, sans exception, qu'elles possèdent en France. Cette vente sera effectuée, pour les biens libres, dans les six mois à dater de la promulgation de la présente loi, et pour tous ceux qui seraient susceptibles de liquidation ou de discussion, dans les six mois à partir de l'époque à laquelle la propriété en aura été irrévocablement fixée.

Art. 5. Faute d'effectuer la vente dans le délai prescrit, il y sera procédé, pour les majeurs, par l'administration des domaines, pour les mineurs, par les tribunaux, selon les formes déterminées en semblables cas. La vente sera poursuivie au nom et pour le compte des propriétaires.

Art. 6. Le prix de toutes les ventes sera remis aux ayant-droit, propriétaires ou créanciers ; les droits de l'état, s'il en existe, demeurant également réservés.

Art. 7. Au moyen des dispositions de la présente loi, l'art. 4 de la loi du 12 janvier 1816 demeure abrogé.

—On écrit de Cahors, 23 octobre : "Au moment où je vous écris, notre ville est dans une extrême agitation. Un complot vient d'éclater contre les droits-réunis. La maison du directeur et celle du receveur ont été dévastées. On n'y a laissé que les quatre murs. La populace commençait même à les démolir, mais la troupe de ligne est arrivée à temps pour l'empêcher. C'est la population des faubourgs qui se livre à tous ces excès. Les impôts en sont le prétexte, et l'on n'entend de toutes parts que le cri : *A bas les droits-réunis !* On avait fait publier l'avant-veille que des employés passeraient dans les maisons pour inventorier les vendanges et percevoir les droits.

SUISSE.

NEUCHATEL, 26 octobre.

Les nouvelles de Neuchâtel sont des plus alarmantes. L'arrivée du commissaire prussien, qui a eu lieu dans la soirée du 22, a excité une agitation d'autant plus facile à concevoir qu'il a commencé par déclarer que les pouvoirs dont il était investi tendaient à conserver intacts tous les prétendus droits de son maître sur sa chère principauté de Neuchâtel. La nouvelle de dispositions aussi contraires au vœu des patriotes de la ville et de la campagne, s'est répandue aussitôt dans toutes les communes insurgées, où elle a fait éclater l'indignation la plus vive.

Le commandant Bourquin et ses braves compagnons ont manifesté la ferme intention de soutenir de nouveau la cause populaire par la force des armes.

RUSSIE.

Sous cette rubrique, le *Correspondant de Nuremberg* publie l'article suivant que les correspondances d'Allemagne considèrent comme communiqué par la diplomatie russe :

"Le langage que tient maintenant la Russie dans les conférences de Londres n'est pas nouveau. Son premier mot est : *le maintien des traités de* 1815 : c'est aussi son dernier. C'est pour le maintien du royaume de Pologne que la Russie a combattu la noblesse polonaise révoltée ; elle a atteint le but, et déjà le czar victorieux a promis au peuple, qui par la force des armes a été remis sous l'autorité des traités européens, *indépendance et nationalité*, car ce sont les traités de 1815 qui ont placé le royaume de Pologne sous le patronat de l'empereur de Russie. Quand l'empereur se soumet aux conditions des traités, n'est-il pas conséquent et *logique* que le droit lui soit conservé d'exiger des autres puissances la même soumission aux engagemens anciennement contractés ?

"Une lutte acharnée pouvait seule mettre un moment en question les résultats de la politique des puissances du nord ; mais la victoire, quelque tems indécise, vient de faire pencher la balance, et la Russie a de nouveau acquis un poids immense dans les délibérations qui tendent à soumettre la Belgique aux grands intérêts européens. Qu'on suppose un moment que dans les premiers jours de sa révolution la Pologne eût été vaincue, et qu'on reporte ainsi ses regards en arrière : ne verrait-on pas alors la Belgique reconciliée avec la Hollande, la Belgique pacifiée sous le sceptre de son roi légitime ? Elle pourrait être séparée de la Hollande pour son administration ; mais elle serait dans la jouissance des avantages que lui assurait la réunion, pour son commerce, ses manufactures et tous ses intérêts matériels et moraux.

"La difficulté d'opérer une réconciliation, en la fondant sur les bases des traités de 1815, provenait du peu d'influence de la Russie, tant que le sort de la Pologne restait encore indécis. Mais maintenant son sort est irrévocablement fixé, et la Russie se trouve libre dans tous ses mouvemens. Ce qu'elle exige d'ailleurs, elle peut l'exécuter par elle-même ; en donnant l'exemple, elle met un terme à toutes les incertitudes, sommant ainsi ses alliés de remplir de même leurs engagemens."

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 19 juillet.

Une maladie, qui avait tous les symptômes du cholera, éclata à la Mecque, à l'époque de la réunion des caravanes de pélerins, qui arrivent de toutes les parties du monde, pour visiter les saints lieux. La maladie se développa tout-à-coup. Les hommes tombaient à terre, vomissaient, se refroidissaient et mourraient ; on crut d'abord que c'était la peste ; mais les ulémas et même les médecins mahométans se déclarèrent contre cette opinion, en citant le passage du Coran, où le prophète annonce que la peste est bannie pour toujours de la ville sainte. On paraissait généralement disposé à attribuer cette mortalité au manque d'eau, les fortes pluies ayant détruit les tuyaux qui portent l'eau à la Mecque; de sorte qu'on manquait d'eau au moment où il y avait le plus de monde dans la ville ; cependant les savans du pays assurent que ce n'était pas la seule cause du mal, et le chef du régiment égyptien qui est en garnison à la Mecque, défendit l'usage du tambour et d'autres instrumens, inventés par les infidèles, sous le simple prétexte que ces instrumens avaient depuis long-temps troublé les saints lieux et profané la maison de Dieu, qui, dans sa colère, avait envoyé non pas la peste, afin de ne pas violer la parole donnée par l'intermédiaire du prophète, mais une maladie non moins mortelle.

Cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des causes surnaturelles pour expliquer la maladie qui a paru en même temps qu'une masse de pélerins de la Perse, de l'Inde et autres pays infectés. Les médecins européens ont eux-mêmes reconnu les causes ou au moins les conditions de la maladie dans l'état de l'atmosphère et le degré de chaleur, qui n'était jamais au-dessous de 34 degrés Réaumur, et dans mille autres causes qu'il serait trop long d'expliquer. On croirait, à peine, en Europe, ce qui s'est passé à une de nos cérémonies sacrées ; un court récit suffira pour en donner une idée : Pendant les trois jours qui précédèrent le kurban-beiram, et qui sont consacrés à des cérémonies religieuses, tous les habitans de la Mecque, tous les pélerins, se rendirent sur la Montagne Arafat. Cette masse énorme d'individus qui s'élevaient à plus de cent mille, couverts d'un seul manteau de toile blanche (on laisse tous les vêtemens dans la ville) restèrent trois jours sans bouger sur la place, pressés les uns contre les autres.

Le troisième jour, ils reçurent une averse effroyable, mais ils n'osèrent se remuer, car c'était précisément le moment de la prière pour Adam et Eve, après le départ du Paradis. Le nombre des morts, qui avait été fort grand les jours précédens, augmenta d'une manière effrayante pendant cette malheureuse journée, surtout au moment où la pluie tombait par torrens. Les cadavres restèrent sur la place, car personne n'avait le temps de les enterrer, toute la foule se rendant à Mina, pour y jeter des pierres aux trois grands mauvais génies que le prophète y a renfermés. Cette scène de la montagne Arafat fut suivie d'une mortalité parfaitement en rapport avec les causes qui l'avaient produite. L'usage veut que tout Musulman aisé sacrifie un mouton à Mina ; en conséquence, 30,000 de ces animaux furent égorgés le même jour. Le sang, les entrailles, les chairs de ces moutons, les exhalaisons des cadavres d'Arafat, le vent qui les portait dans divers endroits, tous ces nouveaux élémens de mort et de destruction portèrent au plus haut degré la maladie qui dévastait ce malheureux pays. Mina ressembla bientôt à un champ de bataille : à tout moment on voyait des hommes tomber morts dans les rues. Un effroi général s'empara de tout le monde, chacun prit la fuite en abandonnant tous les morts, les mourans, et en poussant des hurlemens affreux. La maladie augmenta à la Mecque ; une heure, deux heures suffisaient pour tuer l'homme le mieux portant. Le gouverneur de la Mecque ne voulut pas négliger son devoir pendant la fête de Mina, il s'était rendu la veille sur les lieux, pour sacrifier son mouton et jeter des pierres aux mauvais génies, dans la nuit, il eut le cholera et mourut le lendemain matin. On porte à 12,000 le nombre des morts pendant la fête.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire Bolivar, Welsh, Havre, Quertier & Boutin.
Navire John Linton, Wibray New York, Barstow & Adams.
Navire Mary & Susan, Pierce, Liverpool, Lincoln & Green.
Brick Levant, Eldridge, Baltimore, W W Caldwell.
Brick Active, Andrews, New York, Lincoln & Green.
Goël. LibreZempoalteca, Vigné, Tampico, Lizardi frères.
Goël. Durango, Wilder, Mobile, capitaine.
Goël. Hannah & Elisabeth, Shannon, Apalachicola, capitaine.
Goël. Caroline, Sears, Mobile, P B Phelps.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, des Passes, ayant mis en mer les bricks Commerce et Carrol, les goël. Tepeyac et Correo. Il a amené le brick Tres-Hermanos. Un brick était en vue. Le Porpoise est reparti avec le Mary & Susan, le Levant et la Libre Zempoalteca.

Bateau de remorque Shark, ayant mis en mer le navire Georges, et amené les bricks Rupee, Galen, Mary Cole, Eagle, Susan & Jane, et la goëlette Pilot. Un brick en vue samedi à une heure.

Bateau de remorque Florida, des passes, ayant mis en mer les navires Brooklyn et Beaver, les bricks Blackstone et Billow. Il a fait passer la barre S. O. aux navires anglais Jane et David Cannon, tirant 15 pieds 2 pouces. A amené l'Aldebernarls, de la Havane, et le First Attempt, de Matanzas. Parti des passes le 11; le navire Liberty était échoué. Parti de la Balise le 13.— En rivière, brick Remittance, de Portsmouth ; brick Atlas, de New-York ; goël. May Flower, de Newburyport; navire Mary, des Iles Turques; navire Ann-Mary-Ann, brick Poland, un autre brick et une goëlette.

Nav. Mary de Fairfield, et une goël. de Newbury port.
Brick Rupee, Fagne, de Boston.
Brick Galen, Merrill, de Portland.
Brick Eagle, Hunt, de Kingston, sur lest.
Brick Susan & Jane, Cox, de la Mobile.
Brick Mary, Cale, de la Mobile.
Brick Aldebironto, Church, de la Havane.
Brick John, Thompson, de New-York.
Brick Ariel, Banks, de Norfolk,
Goël. Susan, Rossinger, de Newbury port.
Goël. Phœnix, Spicer, de la Havane.
Goël. Pilot, Hawthon, de la Mobile.
Polacre TresHermanos, Vicente, de la Havane.
Sloop Energy, Elliot de Key West.
Sloop First Attempt, Hatch, de Matamoras.
Bateau North America, Cuitis, Mobile.
Bateau à vapeur Beaver, Kimball, des Natchitoches, avec du coton.
Bateau à vapeur Feliciana, Barrett, de Vicksbourg, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Watchman, Harrington, de Nashville.
Bat. à vap. Lady of the Lake, Riley du Natchez.
Bat à vap. Talma, Shirley, de Manchester.
Bat. à vap. Atlantic, Ryon, de l'Ohio.
Bat. à vap. Gleaner, Griffin, des Natchitoches.
Bat. à vap. Columbia, Mumford, du Bayou Sarah.
Bat. à vap. Planter, Colla, du Bayou Sarah.

☞ Les amis et les connaissances de feu Dr. R. J. Clarke sont invités à son enterrement, qui se fera cet après-midi, à 4 heures ; le convoi partira du n° [illegible] rue Bienville.

Théâtre d'Orléans.

Mardi, 17 janvier,
La première représentation de
**FRA DIAVOLO, OU
L'HOTELLERIE DE TERRACINE,**
Opéra en trois actes et à spectacle, de Mr. Scribe. *Le spectacle sera terminé par*
La visite à Bedlam,
Vaudeville en un acte.

SALLE DE BAL,
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Mercredi, 18 janvier,
GRAND BAL PARÉ,
ET MASQUÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de **MASQUES et COSTUMES DE BAL** dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 16 j.

AVIS est donné par le présent, qu'en conformité d'un acte de la Législature, intitulé "Acte pour amender et expliquer l'acte pour incorporer la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans", approuvé le 18 janvier 1832, les livres de souscription seront ouverts pour établir le fonds capital de la dite banque, au bureau de la Compagnie du Chemin-à-coulisse de Pontchartrain, rue Royale, No. 13, Nlle.-Orléans, le lundi 6 février 1832, et resteront ouverts tous les jours (dimanches exceptés) jusqu'au 16 du dit mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
16 janv—20 R. CLAGUE, *Secrétaire*.

LE sieur GARCIA, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il nettoie et remet à neuf les GANTS glacés, blancs et de couleur. Au moyen des procédés chimiques qu'il emploie, les gants peuvent être nettoyés plusieurs fois, ayant acquis dès la première une force et une solidité bien supérieures à celles qu'ils avaient, étant neufs.

On trouvera chez lui un cosmétique d'un effet extraordinaire ; ce cosmétique, appelé *neige vierge*, donne à la peau l'éclat de la plus grande fraîcheur, et fait disparaître les boutons, taches de rousseur, rides et marques de petites vérôles.

Sa demeure est rue Dauphine, No. 186.
16 janvier—3

POUR DONALDSONVILLE et la Côte.
Le nouveau bateau-à-vapeur **VOLANT**, capt. Carter, partira aujourd'hui 16 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
16 jan Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,
Et tous les ports intermédiaires.
Le bateau-à-vapeur le **FELICIANA**, capitaine Barret, a commencé à charger, et partira mardi, 17 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue du Canal, ou à
16 janv FOSTER & HUTTON.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le beau bateau à-vapeur **LOUISIANA**, capt. C. T. Maynard, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédié sous peu. Pour complément de son fret ou pour passage, ayant de bons emménagemens tant pour les passagers de la chambre que ceux du pont. S'adresser à
TOURNÉ & BECKWITH,
10 janv Nlle. Levée, No 15.

A FRETER.
Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre **SARAH**, bien connu comme paquebot, entre ce port et Baltimore, peut porter environ 1100 barils ; pour les conditions, s'adresser au capt. Rollins à bord, ou à
14 janvier A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR SAVANNAH, (Geo.)
La goël. **PATRIOT**, capt. Nyr, partira mercredi, 18 du courant ; pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
14 janvier STETSON & AVERY.

POUR BOSTON,
Le brick paquebot **LAGRANGE**, capt. Collins, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira sous peu ; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
14 janv STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK, (paquebot du 20.)
Le navire neuf **HUNTSVILLE**, capt. Stoddard, partira le jour ci-dessus fixé, pour fret ou passage s'adresser à bord, première rangée au-dessous du marché, ou à
13 janvier FOSTER & HUTTON.

POUR PORT AU PRINCE.
La belle goëlette (paquebot) **UNITED-STATES**, capit. Samuel Craighead, ayant la moitié de son chargement engagée, sera expédiée dans 6 ou 8 jours; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à
12 janvier J. W. ZACHARIE & CO.

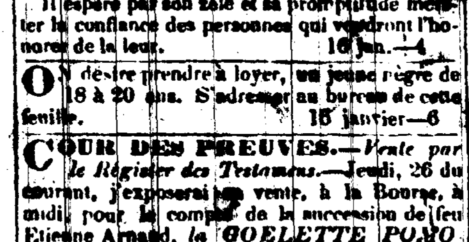

G. B. FAUCHET,
SELLIER & CARROSSIER.

A l'honneur d'annoncer au public et à ses anciennes pratiques, qu'il vient d'ouvrir une boutique dans la rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, n°. 173, vis-à-vis les MM. Cavelier, où il se charge de réparer les voitures, harnais &c.

Il espère par son zèle et sa promptitude mériter la confiance des personnes qui voudront l'honorer de la leur. 16 jan.—4

ON désire prendre à loyer, un jeune nègre de 18 à 20 ans. S'adresser au bureau de cette feuille. 16 janvier—6

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 26 du courant, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Etienne Arnaud, *la GOELETTE POMONE*, avec ses agrès et apparaux.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour,
16 janvier MARTIN BLACHE, régister.

BOITES à musique pour tabatières et pendules, à vendre par
14 janv T. NICOLET & CO.

PLUMES DE BUREAU.—Les soussignés ont reçu par le brick Amalia, de Hambourg, quelques milliers plumes de Cygne, 100 milliers plumes blanches opaques, clairs et jaunes. F. JOHNS & CO.
14 janvier rue de Chartres, no. 112.

AVIS—La société qui a existé en cette ville sous la raison de GILLET & CAMET, sera dissoute le 20 février 1832 : en conséquence de la dite dissolution les personnes qui ont des réclamations contre la sus dite société, sont priées de les présenter à M. Camet, chargé de la liquidation, et celles qui doivent à la dite société sont invitées à payer entre ses mains.

LOUIS GILLET, par son agent
LOUIS LEROY.
10 janv—10 PIERRE CAMET.

GRAND ASSAUT D'ARMES,
LE 22 janvier, dans la salle à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans,
Au bénéfice de M. AZEMA, ancien maître. M. Bourd, professeur de cette ville, aura l'honneur d'ouvrir l'assaut avec M. Gustain.
Prix d'entrée $1. 6 janv—6

COUVERTURES FRANCAISES— 300 balles 3 pts, de (Granier) à vendre par 13 jan. J. MAGER.

PETITES BARRES DE PLOMB— à vendre par [13 jan] J. MAGER.

LETTRES DE CHANGE sur Boston à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

BLANC DE BALEINE.—171 caisses en débarquement du navire Hunteville, et à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
13 jan. A. QUERTIER & BOUTIN.

VITRES.—Le soussigné vient de recevoir par le brick Sorel, et offre à vendre un assortiment de vitres de fenêtres, de différentes qualités.
13 janvier. QUERTIER & BOUTIN.

VIN DE MADERE.—12 pipes, à vendre par QUERTIER & BOUTIN.
N. B. Ces vins sont importés depuis plusieurs années, et sont offerts pour qualité supérieure.
13 janvier

40,000 CIGARRES de la Havane, en demi et quart de caisses, une machine anglaise à copier, (patentée), et une caisse dentelle fine, à vendre par
13 janvier VICTOR DE LA COVA, & CO.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu Etienne Arnaud, sont invités à se faire connaître, et à présenter la note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, dans le délai de dix jours, au soussigné curateur de la succession.
FRANCIS FAURES.
12 janv.—3 Chez Mr. Vt. Aicard.

HABILLEMENS.—Les soussignés ont reçu un assortiment de superbes HABITS de drap de soie *extra fin*, bleus, noirs et couleurs de mode. Aussi, des LEVITES ET PANTALONS.
Wm. C. NORRIS & Co.
7 janv rue de Chartres nc. 38

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, mardi 18 du courant, à 3 heures et demie, dans la maison des Architectes, rue Royale, entre les rues Ursulines et Hôpital, les meubles suivants :— Bibliothèques; Sideboard ; Sophas; Chaises d'acajou et dorées; Tables à manger ; Cuvettes ; Tables rondes ; Bureaux ; Tapis pour salle et chambre, et une infinité d'autres objets d'ameublement.—Conditions, au moment de la vente. 16 janv—2

PAR JOS. LE CARPENTIER & Co.

IL sera positivement vendu, au plus haut enchérisseur, jeudi 19 du courant,

UN LOT DE TERRE,

situé à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Bourgogne, de la contenance de 58 pieds 8½ pouces sur la rue de l'Hôpital, et de 74 pieds 7½ pouces sur la rue Bourgogne, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, à l'encoignure de la rue Bourgogne. Cette maison est divisée en sept pièces, dont trois ont des manteaux de cheminées en marbre ; il y a une belle galerie et deux caves. Le tout est en bon état et bien travaillé. Près de cet édifice, dans la rue Bourgogne, il s'en trouve un autre bâti et couvert en briques, dernièrement construit, ayant trois pièces, une cuisine et un hangard de 35 pieds de long, une terrasse plate couverte en tuiles, un puits briqueté, deux latrines, et une cour briquetée avec des briques du Nord. Le vendeur se réserve le mur de la rue de l'Hôpital, avec privilége de bâtir sur le terrain adjoignant, sans donner de dédommagemens.

La personne qui occupe la propriété à présent est disposée à prendre un bail de 5 ans à $1200 par an, payables par mois. Les personnes qui désirent placer des fonds avantageusement, sont invitées à examiner les lieux.

Conditions :—$4000 comptant, 6 et 12 mois de crédit pour le reste en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé en l'étude de C. Pollock, not. pub.
16 janvier—4

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

UNE HABITATION, située au Detour des Anglais, rive droite du fleuve. La dite habitation est bornée d'un côté par celle de M. Fazende, et de l'autre par celle de M. Millingham, mesurant 5 arpens 23 toises de face, sur une profondeur de 40 arpens, avec les bâtisses qui s'y trouvent, conformément au plan qui sera déposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions :—1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.

L'acte de vente sera passé par-devant M. O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 janvier—7

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le 30 courant, à midi, à la bourse de Hewlett:

UNE MAISON située rue Trémé, entre les rues du Bayou et Ursulines, la dite maison à quatre appartements, et une cuisine avec un appartement pour domestiques, le tout venant d'être bâti et bien traité ; mis sur un terrain de 54 pieds de face sur 60 de profondeur, (mesure française.)

Conditions, au moment de la vente.
14 janv—3

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi 23 du courant, à midi précis, à la bourse de Hewlett,

12 Lots de Terre,
Bien situés et de grande valeur.

1°. 10 LOTS fesant face au bassin du canal Marigny ou rue des Champs Elysées, Morales et Urquhart, d'après le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville, et qui se trouve déposé chez C. Pollock, notaire public.

2°. 2 LOTS situés rue Conti, presque vis-à-vis la Banque d'Orléans, mesurant chaque 31 pieds 8 pouces de face sur la dite rue, sur 159 pieds 10½ pouces et fermant d'un demi pouce dans la profondeur, d'après le plan déposé à la bourse et fait par J. Pilié, voyer de la ville, ces terrains sont trop bien connus pour nécessiter de plus amples renseignemens.

Conditions:—Un tiers au 1er. janvier 1833, un tiers au 1er. janvier 1834, et un tiers au 1er. janvier 1835 en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs, de même que la mise en possession à leurs frais.
11 janv—11

VENTE A L'ENCAN,
Par le Juge de la Paroisse de Jefferson.

A LA suite de la vente publique de l'habitation et des esclaves dépendants de la succession de feu M. François Mayronne père, lundi, 30 janvier et jours suivans, sur la dite habitation, il sera vendu les esclaves suivans :

1. Henri, âgé de 24 ans, bon rendeur et charretier.
2. Green Dinah, âgé de 27 ans, charretier, laboureur et scieur de long.
3. Thérèse, âgée de 22 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse.
4. Kirza, âgée de 22 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière
5. Eliza, mulâtresse de 18 ans, couturière.

Tous garantis des vices et maladies rédhibitoires, et de plus garantis bons sujets.

Conditions :—Payable en deux termes égaux à six et douze mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les esclaves et payables à la Nlle.-Orléans.

☞ Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, en l'étude de Mr. Théodore Seghers, notaire public, à la Nlle.-Orléans.
13 janvier—15

GRANDE MENAGERIE,
Au coin des rues Condé & St.-Philippe.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825 ; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres ; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie ; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage ; deux Andagants du Bengal, mâle et femelle ; un Heron bleu, et un Heron à couronne ou *Gariarci crane*, tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Coatimondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval ; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9. —Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, toutes animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, toutes les attentions pour les visiteurs.
14 janv—15

CAFE—70 sacs première qualité, reçus par la goël. Enterprise, à vendre par
13 janvier QUERTIER & BOUTIN.